

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	9
Votant	9

Date de convocation : 03/01/2024

**Restructuration et
Modernisation du SIEPVG**

Délibération n°02-2024
Séance du 19/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf janvier, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Didier SAPET et Stéphane SARRAZIN, Ludovic LACROIX, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER

Excusés et absents :

Le Président rappelle qu'un diagnostic organisationnel a été réalisé en février 2023 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité.

Le Président rappelle que le manque de personnel et qu'une meilleure répartition des missions du personnel permettrait d'optimiser le travail effectué.

Le Président expose qu'il apparaît nécessaire de créer les emplois suivant :

- De maîtrise d'œuvre
- De chargé de communication / secrétaire
- D'alternance chargée de la préservation de la quantité
- De direction – responsable du pôle technique

À temps complet à raison de 35 heures par semaine. Leurs missions sont détaillées dans les annexes de cette délibération. Il est mentionné qu'il faudra les doter en matériel nécessaire à leur fonction

Le Bureau Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré :

- DECIDE de recruter une personne sur le poste d'ingénieur à temps complet en qualité de maître d'œuvre au cours de l'année 2024 et pour une durée minimale de 3 ans, renouvelable sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans,
- DECIDE de créer l'emploi à temps complet de chargé de communication / secrétaire au cours de l'année 2024 via un Volontariat Territoriale en Administration pour une durée de 18 mois,
- DECIDE de créer l'emploi à temps complet d'alternant(e) chargé(e) de la préservation de la quantité au cours de l'année 2024 pour une durée d'un an reconductible 2 fois,
- DECIDE de créer un poste de direction –responsable du pôle technique au cours du premier trimestre de l'année 2024 en CDI,
- APPROUVE le nouvel organigramme,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024,

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

